



Luxembourg, le 7 novembre 2013

Monsieur Xavier Bettel
Formateur
B.P. 510
L-2015 LUXEMBOURG

Concerne: réforme de la formation des futurs fonctionnaires de la carrière du rédacteur

Monsieur le Formateur,

Par la présente, nous nous permettons de revenir sur l'entrevue que le Bureau exécutif de l'Association Générale des Cadres (AGC/CGFP) a eue en date du 31 mai 2011 avec des représentants du Groupe parlementaire du DP, en l'occurrence Messieurs les députés André Bauler et Fernand Etgen.

Lors de cette entrevue, nous avons exposé nos craintes et doléances concernant la formation des futurs fonctionnaires de la carrière du rédacteur.

Dans un mémoire datant de décembre 2008, nous avons revendiqué entre autres le relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière du rédacteur. En effet, pour être à la hauteur des exigences du travail administratif quotidien, les rédacteurs nécessitent de nos jours une formation allant au-delà du baccalauréat.

À l'occasion de la mise en œuvre du Processus de Bologne au Luxembourg, le gouvernement de l'époque n'a malheureusement pas saisi l'opportunité pour introduire une formation post-secondaire en faveur des rédacteurs. Dans cet ordre d'idées nous avons proposé de relever le niveau de formation initiale pour accéder à la carrière du rédacteur au niveau du diplôme du bachelor, p.ex. en économie, droit, gestion, comptabilité et finances publiques.

Dans le cadre du projet de réformes dans la fonction publique, l'ancien gouvernement a ignoré notre revendication de longue date, tout en scellant ainsi une fois pour toutes, le destin de la carrière du rédacteur, qui risque de sombrer à moyen terme dans l'insignifiance, à l'instar de la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Nous tenons à souligner que le relèvement de la formation des rédacteurs au niveau « bachelor » ne concernerait pas les rédacteurs actuellement en fonction, mais seulement les futurs recrutements. Nous tenons aussi à souligner que le relèvement de la formation des rédacteurs au niveau « bachelor » constituerait un simple « upgrade » d'une carrière existante, au lieu de créer une toute nouvelle carrière administrative pour bachelors, intercalée entre la carrière du rédacteur et la carrière supérieure.

Lors de l'entrevue du 31 mai 2011, les représentants du parti démocratique ont montré de la compréhension à l'égard de notre revendication, mais le parti n'étant pas aux commandes, ils regrettaient ne pas être en mesure de la mettre en œuvre.

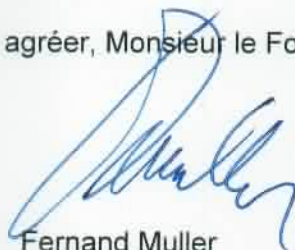
Considérant que la situation politique du pays vient de changer de façon catégorique, nous espérons que le nouveau gouvernement reconsidère les projets de textes déposés en août 2013 et ne sacrifie pas définitivement la carrière du rédacteur sur l'autel du processus de Bologne. Nous comptons sur votre bon sens et votre perspicacité !

À titre subsidiaire l'AGC peut vous rassurer que la présente revendication, tout en sauvant l'actuelle carrière du rédacteur, ne sera certainement pas plus coûteuse en termes budgétaires que l'introduction d'une toute nouvelle carrière administrative (groupe de traitement A2) actuellement prévue dans le projet de réforme de la fonction publique, émanant du gouvernement sortant.

Pour plus de détails, notamment en relation avec l'introduction de la « carrière administrative bachelor », nous vous suggérons de consulter les différentes éditions de notre périodique *Inforum*, disponibles sur notre site www.agc.lu.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre considération très distinguée.



Fernand Muller
Président



Thierry Ries
Secrétaire général

transmis en copie à Messieurs André Bauler et Fernand Etgen